Sarthe. « Comme ça, tu ne diras plus jamais non » : elle refuse un acte sexuel, Mahmoud casse la mâchoire de sa partenaire. 12 ans de prison mais acquittement pour les violences qui n'ont pas été scindées du viol

03/04/2025 à 18h29



« ***Comme ça, tu ne diras plus jamais non*** ». **Ce sont ces mots que l'avocate générale a retenus pour réclamer la peine maximale , à savoir quinze années de réclusion criminelle, à l'encontre de Mahmoud Chekir. L'homme, âgé de 48 ans, était jugé pour viol et violences volontaires ayant entraîné une incapacité totale de travail de 39 jours. Une ITT rarement vue dans des dossiers de viol.**

Après en avoir délibéré, la cour criminelle a reconnu Mahmoud Chekir coupable de viol. Les juges ont retenu les déclarations constantes de la plaignante et les constatations techniques des enquêteurs . **Toutefois,** i**ls ont prononcé un acquittement sur les violences volontaires, estimant que les faits avaient eu lieu dans une unité de temps, ne permettant pas de scinder**

les deux : le viol et les violences . En répression, Mahmoud Chekir a été condamné à douze années de réclusion criminelle.

Dans la nuit du 25 au 26 décembre 2022 à Coulaines, il a cassé la mâchoire de sa partenaire… parce qu'elle avait refusé un acte sexuel . **Il lui a cassé la mâchoire, il a fini le rapport sexuel, l'a prise en photo , résume l'avocate générale.** Ces photos de la victime ensanglantée interrogent sur la personnalité de l'accusé. Le ministère public y voit un comportement de toute puissance, une volonté de soumission . Il y a aussi cette scène de la douche, comme on ferait prendre une douche à un enfant , rappelle M e Neveu.

Peut-être qu'il a voulu effacer les traces sur mon corps , a suggéré la veille la partie civile. Dans la journée du 26 décembre 2022, cette femme de 46 ans à l'époque a été admise au centre hospitalier du Mans pour une double fracture de la mâchoire. Il a fallu l'opérer en urgence. On a fixé les foyers de fracture avec des plaquettes et des vis , a expliqué le médecin légiste. Ce n'est pas une simple gifle, plutôt un coup de poing ou avec un objet contondant , estime ce dernier. […]

Ouest France